



**Association L'ASOCE**  
Siège social : 57 rue Dulong  
75017 Paris  
SIRET : 78943227500012  
APE : 9499Z  
Mel : [contact.lassoce@gmail.com](mailto:contact.lassoce@gmail.com)  
[www.lassoce.fr](http://www.lassoce.fr)

## ADHESION 2019/2020

<b>Adhésion</b>	
Nom et prénom : Adresse complète : Téléphone : Adresse mail : Date de naissance : Mineur <input type="checkbox"/> Majeur <input type="checkbox"/>	40 €
Nom et prénom : Adresse complète : Téléphone : Adresse mail : Date de naissance : Mineur <input type="checkbox"/> Majeur <input type="checkbox"/>	40 €
<b>Don</b>	
Les dons à l'association, reconnue d'intérêt général, sont déductibles des impôts à hauteur de 66%, dans la limite de 20% du revenu brut global	... €
<b>Total</b>	
A régler <input type="checkbox"/> par chèque à l'ordre de L'ASOCE <input type="checkbox"/> par virement (BIC : CEPFRPP751, IBAN : FR76 1751 5900 0008 0040 5118 812)	... €

### Tout adhérent majeur :



- peut participer toute l'année aux **Soirées ludothèque**, à la **Ludothèque de plein air**, aux **sorties**, **événements** et **spectacles** de L'Assoce
- peut participer à l'atelier de **Création ludo-théâtrale**
- devient Membre de l'Assoce, **électeur et éligible au Conseil d'Administration**

### Tout adhérent mineur :



- peut participer toute l'année aux **Soirées ludothèque**, à la **Ludothèque de plein air**, aux **sorties**, **événements** et **spectacles** de L'Assoce
- peut participer à l'atelier de **Création ludo-théâtrale**, à l'atelier **Chant** et à l'atelier **Danse**

## Règlement des activités de L'Assoce

- 1) Le Bocal désigne le local de L'Assoce au 232, rue Marcadet, Paris 18e. La ludothèque est ouverte les jeudis, vendredis, samedis, dimanches de 19h à 23h hors vacances scolaires, et exceptionnellement, en d'autres occasions. L'Atelier Chant et création musicale est ouvert de la même manière les vendredis de 17h à 18h30, l'atelier Danse le jeudi de 17h à 18h30 et l'atelier de création ludo-théâtrale un dimanche sur deux de 17h à 18h30.
- 2) Les adhésions sont valables pour l'année scolaire en cours.
- 3) Toute adhésion est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration (CA) de l'association.
- 4) La responsabilité civile de L'Assoce, couverte par sa propre police d'assurance, peut être engagée uniquement pour les activités à l'intérieur de la structure ; elle ne peut être engagée durant les activités à l'extérieur, avant ou après les activités définies en 1).
- 5) Les mineurs à partir de 8 ans sont acceptés au Bocal sous la responsabilité unique de leurs représentants légaux. Un mineur ne peut être inscrit sans procéder à l'adhésion de l'un d'eux.
- 6) Le CA de L'Assoce se réserve le droit d'utiliser et de publier sur ses différents supports de communication les images captées au cours des activités définies en 1) ainsi que lors des événements organisés à l'extérieur. L'adhésion suppose la concession du droit à l'image.
- 7) Les modalités du présent règlement sont validées et/ou modifiées par le Conseil d'Administration de L'Assoce.

<b>NOM DU SIGNATAIRE :</b>  J'accepte les modalités du présent règlement  Date et signature :	<b>RESERVE A L'ASSOCIATION</b>  Adhésion validée par :  Réglée le :
---	---